



## 26-03-085 - Arrêté Municipal Temporaire Réglementant le stationnement et la circulation – la Grande Rue Travaux sur réseau d'eaux usées

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par l'entreprise [SARC – Secteur PDL](#),

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation la Grande Rue - Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise ci-dessus désignée, de procéder à des travaux sur le réseau d'assainissement, à compter du 23/03/2026,

### ARRETE

- ARTICLE 1** *La Grande Rue à compter du 123/03/2026 et ce pour une durée de 49 jours*  
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront REGLEMENTES :  
La route sera fermée à tous types de circulation, une dérogation pourra se faire pour les riverains.  
Une déviation sera mise en place par l'entreprise.
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire et de la déviation seront assurées par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis près le Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

#### Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie  
Le Pétitionnaire  
Les Services Techniques  
La Police Municipale  
Les archives administratives

Fait à Villeneuve en Retz,  
Le 12/03/2026

Le Maire Yves Blanchard